



Syndicat National de l'Environnement

Communiqué de presse  
Conseil des Ministres du 27 mai 2015  
La rationalisation des opérateurs et des agences

Dans sa communication en Conseil des Ministres du 27 mai relative à la rationalisation et l'amélioration de la gestion des opérateurs et agences, le gouvernement reprend en grande partie, et sans discernement, les thèses développées par le Conseil des Prélèvements Obligatoires en juillet 2013.

Le Syndicat National de l'Environnement SNE-FSU rappelle la situation faite aux opérateurs en charge de l'écologie en France.

**Un gouvernement qui soigne les apparences en affichant des priorités: COP 21, transition énergétique, biodiversité mais:**

- Des effectifs réduits de plus de 10% depuis 5 ans chez les principaux opérateurs: ADEME, ONEMA, agences de l'eau, ONCFS, parcs nationaux, etc., ce malgré un accroissement continu des missions confiées à ces opérateurs. Conséquence directe: l'incapacité à mener l'intégralité de ces missions, l'abandon de la présence de l'Etat sur le terrain, des charges et une instabilité des organisations de travail qui font exploser les risques psychosociaux dans les établissements;
- Le Gouvernement revendique le plafonnement des taxes affectées voire leur rebudgétisation, mais fait l'impasse sur toute réflexion en matière de fiscalité écologique.

**Où est l'ambition qui présidait aux travaux du défunt Comité pour la Fiscalité Ecologique?**

Dans le même temps, le gouvernement détourne l'argent de la facture d'eau en programmant des ponctions budgétaires sur le budget des agences de l'eau. Le SNE-FSU a démontré que ces ponctions budgétaires constituent une erreur écologique, une aberration économique et, plus généralement, un facteur supplémentaire d'aggravation de la fracture sociale.

- Le gouvernement souhaite rationaliser le nombre d'opérateurs et se donne tous les habits de la cohérence avec la circulaire du Premier Ministre du 9 avril 2013, mais accouche d'une réflexion avortée sous les poids des lobbys et refuse d'intégrer dans la future Agence Française de la Biodiversité tous les opérateurs de la biodiversité en France: les grands comme l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou de plus petits, comme l'établissement Public du Marais Poitevin.
- Le Gouvernement parle de renforcer l'exercice de la Tutelle. Le SNE-FSU rappelle également qu'à ce jour le gouvernement supprime des postes au Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, au niveau central et de ses services déconcentrés, services qui constituent les moyens d'assurer l'exercice de sa tutelle. Le SNE-FSU constate également que le MEDDE est parfois plus exigeant vis-à-vis de ses opérateurs que pour lui-même. Ces renoncements ne vont pas sans poser problème sur le terrain.

Le gouvernement oublie aussi qu'il a lui-même créé ces opérateurs pour plus de souplesse de fonctionnement et les a doté de conseils d'administrations ayant une certaine autonomie.

**Le SNE-FSU déplore que, sous la pression de Bercy, la même tutelle du MEDDE s'affranchit des lois et règlements lorsqu'il s'agit de discuter tant de l'adéquation des moyens aux missions que des statuts et conditions de travail de ses personnels.**

Contacts presse:

Jean Luc CIULKIEWICZ

[jciulkiewicz@gmail.com](mailto:jciulkiewicz@gmail.com)

06 85 91 03 50

Patrick SAINT-LEGER

[saintleger.sne@gmail.com](mailto:saintleger.sne@gmail.com)

06 70 81 17 16